Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS
Par la poste. Un an . . . . . 20 francs
Six mois . . . . . 10 francs
Trois mois . . . . . 5 francs
Départem.non-limitrop.et Etrang..port en sus

PUBLICITÉ
Annonces . . . . . la ligne 0,40
Réclames . . . . . — 0,75
Faits-divers . . . . . — 1,50
Chronique locale . . . . . — 4,00

TEMPÉRATURE

Lille, le 25 mars.

Minimum, nuit, abrité.......
Minimum, nuit, découvert.....
Surface du sol, 8 h. du matin
A 1 mètre de profondeur.......
De l'air à l'ombre.......
Maximum, jour, à l'ombre.....
Maximum, jour, au soleil.....
Etat hygrométrique (8 h. m.)
Etat du ciel : Peu nuageux.
Direction du vent : S.

Baromètre. — Le 25 mars (8 h. du matin) la pression..t de 772 — le 26 mars (8 heures du matin) la pression est de :

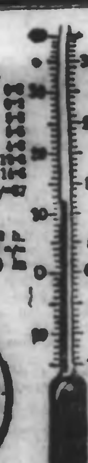

Temps probable. — En France, la température va se tenir dans le voisinage de la normale; quelques ondées sont probables dans l'Ouest.

LE SCANDALE BLOCARD DU NORD

Il s'agit du krach formidable de M. Evrard-Eliez, petit pendant de celui du M. Rochette.

Scandale blocard ? Oui.

Le mot est gros, mais je le maintiens et l'explique.

Ce n'est pas dans le krach en lui-même que réside le scandale. Dans tous les partis il peut se trouver des hommes que des revers financiers conduisent à une ruine entraînant celle de beaucoup d'autres citoyens.

Il faut plaindre ces déchus, même quand ils ont été imprudents. Il faut plaindre plus encore leurs malheureuses victimes.

Mais, en l'espèce, le scandale, le gros scandale blocard consiste en ceci :

Voilà des années que la situation désespérée de M. Evrard-Eliez était connue dans les hauts parages du Bloc.

M. Vincent, préfet du Nord, commandeur de la Légion d'honneur, la connaissait.

Tous les sénateurs et députés blocards du Nord ne la connaissaient que trop ; plusieurs d'entre eux avaient essuyé de fortes tapes de l'insatiable sénateur, de ce vieillard de 65 ans dont les mystérieux besoins d'argent étaient énormes, paraît-il.

C'est ainsi que MM. Hayez et Bersez, sénateurs, lui ont fait environ 150.000 fr. d'avance. M. A. Mary, maire d'Aymeries et beau-frère du failli, lui a prêté également 150.000 fr.

Et d'autres que l'on ne nous dit pas.

Oui cela se savait dans le Bloc, cela se disait, mais M. Evrard-Eliez n'en restait pas moins, dans tous les discours et cérémonies officiels, l'homme intègre, le vertueux républicain que l'on couvrait de fleurs et couronnait de lauriers civiques.

Le Bloc du Conseil Général n'en continuait pas moins à maintenir cet homme à la présidence de notre grande assemblée départementale.

⁂

Bien mieux, l'été dernier, le sénateur Evrard-Eliez était réduit aux abois. Dans sa détresse il se sauva en Suisse, à Genève, avec la ferme intention de ne plus revenir.

Mais ses amis blocards allèrent le relancer, le ramenèrent tremblant de peur et d'angoisses. Quelques nouveaux prêts l'aidèrent à boucher les trous les plus béants d'où la plainte créancière montait plus aiguë et plus menaçante.

Or — et c'est le comble de l'impudence et de l'imprudence à la fois — quelques semaines après, les mêmes amis blocards eurent l'audace, malgré tout ce qu'on ait pu leur dire, d'élire de nouveau cette épave à la présidence du Conseil Général.

Et cet homme qui avait conscience d'avoir dissipé les maigres économies de pauvres femmes, le pécule de petits employés et de modestes rentiers, ne se faisait pas prier.

Il montait au fauteuil présidentiel d'un pas léger et allègre, et, avec un aplomb incroyable, prononçait les paroles suivantes :

« ... Le pays veut une République qui a la ferme volonté de conduire la démocratie vers de meilleures et de plus heureuses destinées, et de l'entraîner, par de nouvelles lois, vers un **idéal de justice**, de progrès, **et de solidarité inconnu jusqu'à ce jour.** »

Il avait bien le jargon maçonnique, le bon apôtre ! Et il continuait parlant du Conseil Général :

« Nous restons avant tout une grande assemblée **d'hommes d'affaires**, et avec le concours de tous, nous donnons au département de **BONNES FINANCES** (!!) permettant.... d'obéir ainsi aux deux grandes pensées qui ont dicté tous **NOS** actes : le développement des resources du département et l'**amélioration du sort des malheureux !** »

Et il continuait toujours :

« **Je vous convie** à continuer cette grande œuvre, que tous en entrant dans cette assemblée, nous n'ayons qu'un seul but, une **seule ambition** : travailler à la grandeur et à la prospérité de notre grand et beau département. »

Et tous les blocards d'applaudir. Et lui, humait ces applaudissements, heureux et souriant, sans penser à cette pauvre septuagénaire infirme, Mme Ismérie Flament, de Sassegnies, dont il avait jeté tout l'avoir, jusqu'au dernier sou, dans le gouffre insondable creusé par sa large et opulente vie.

⁂

Bien plus encore.

Le mardi suivant avait lieu le banquet donné par le Préfet aux membres de notre assemblée départementale.

M. Evrard-Eliez trônait au milieu de la table, en face du préfet.

Et dans son toast, M. Vincent **qui savait tout**, qui savait la fugue de Genève, disait à ce failli avant la lettre :

« A vous, mon cher Président, et, permettez-moi de le dire, **mon cher ami**, qui continuez si heureusement parmi nous d'anciennes et chères traditions de bonne grâce et d'impartialité, je vous dois et vous donne **de tout cœur un témoignage public d'affectueuse gratitude**... Grâce à **la droiture absolue de votre caractère**, à l'aménité et à la **confiance souriantes que vous apportez dans vos relations** (il ne payait en effet qu'avec des sourires ses relations de débiteur insolvable), j'ai senti dès la première heure qu'avec vous la collaboration serait facile. »

Et, toujours souriant, M. Evrard-Eliez, détenteur insolvable du bien d'autrui, débiteur d'un million gaspillé aux dépens de pauvres diables, répondait en parlant « **au nom du département** » !!

Et il disait au Préfet :

« Nous avons été séduits par vos grandes qualités de cœur et d'esprit. Le gouvernement nous a donné un grand administrateur, **nous en avons fait un ami fidèle** !...

« Vous avez toujours eu un grand penchant pour les lois d'assistance, et votre esprit, **bon et compatissant pour les faibles, cherche les moyens d'améliorer leur sort.** « **TOUJOURS NOS CŒURS BATTENT A L'UNISSON !** »

Et pendant que le sénateur, président du Conseil général du Nord, sentait ainsi son tendre cœur battre à l'unisson de ce préfet « bon et compatissant pour les faibles », la famille Broussier, de Saint-Rémy-Chaussée, se demandait comment elle pourrait rentrer dans sa petite fortune de 13.500 fr., confiée à l' « ami fidèle du Préfet ».

Baudez-Milan, marchand de chiffons à Berlaimont, tremblait sur le sort de ses pauvres 1.600 francs.

Et vingt autres se demandaient ce qu'il fallait penser de toutes ces rumeurs inquiétantes qui circulaient dans le canton.

Mais lorsque, le lendemain, le « Progrès du Nord » apportait le compte-rendu de ces *festins préfectoraux* et le texte de ces discours flagornants, où M. Evrard-Eliez daignait compter le **Préfet** du Nord parmi ses « amis fidèles » ;

Lorsque toute cette prose humanitaire défilait sous les yeux des infortunés créanciers ;

Lorsqu'on apprenait que la majorité blocarde, pure et intègre du Conseil général venait de porter au fauteuil de sa présidence ce bon et souriant M. Evrard-Eliez ;

Lorsque cette pluie d'eau bénite officielle tombait à verse sur l'élu du canton, chevalier de la Légion d'honneur ;

Lorsqu'ils voyaient et lisaient tout cela, dis-je, comment voulez-vous que cette armée de petits créanciers ne se rassurassent pas ?

M. le Préfet et ses blocards **consolidaient**, en réalité et à plaisir, **le crédit chancelant de l'homme qu'ils savaient ruiné jusqu'à la corde.**

Et c'est là le scandale, le gros scandale blocard.

C'est le crime de complicité que perpétraient ces hautes influences politiques.

⁂

Mais tandis que la plèbe créancière s'apaisait, les gros ayants-droit renouvelaient leurs réclamations. Les amis du Bloc venaient en aide au débiteur aux abois, et les gros prêteurs étaient indemnisés.

Et les petits attendaient toujours.

Enfin, la catastrophe parut inévitable.

« Un nouvel effort fut tenté, il y a quelques jours, dit le « Nouvelliste », pour sauver M. Evrard Eliez. **M. le Préfet du Nord**, des sénateurs, des députés, des conseillers généraux se réunirent, au nombre de vingt-cinq, en vue de chercher les moyens d'éviter la déconfiture. Mais il n'y avait rien à faire, le passif était trop gros, et on décida d'abandonner M. Evrard Eliez à son sort. »

On nous affirme même qu'un des amis les plus fidèles du décavé tira la conclusion sous cette forme :

« Il n'y a plus que deux partis à prendre, ou celui-ci (et l'homme fit un geste qui signifiait le suicide) et de celui-là nous ne pouvons parler, ou la fuite. »

Faute de mieux, on décida de faire fuir le pauvre failli.

Et M. Evrard-Eliez, dit le « Nouvelliste », **informé de la décision**, quitta la France.

⁂

Mais il y a une circonstance singulièrement aggravante.

C'est l' «Echo du Nord » qui l'indique :

« La faillite a été prononcée parce que M. Evrard Eliez a fait des actes de commerce en prêtant et empruntant sur billets, opérations **formellement interdites aux notaires.**

Il a encore, et surtout, commis **des délits très graves** en conservant par devers lui des sommes importantes provenant d'hypothèques.

Ces agissements **durent depuis dix ans** au moins, et on peut **s'attendre à des révélations** sensationnelles du fait d'opérations hypothécaires dont il se serait approprié le montant. »

Donc, M. Evrard-Eliez, depuis **dix ans**, se livrait à des manœuvres coupables. Ce législateur violait la loi. Il n'était pas seulement le malheureux qu'il faut plaindre, mais le détrousseur conscient de ses électeurs et concitoyens. Il était un malfaiteur public — lâchons le mot, un voleur.

Et non seulement le Parquet d'Avesnes ne bouge pas dès les premières plaintes, mais quand il est enfin forcé de bouger, et que l'enquête fait découvrir les manœuvres illicites du sénateur, le Parquet le laisse en liberté.

Le Préfet fait l'impossible pour le sauver. N'y parvenant pas, il laisse prévenir le malfaiteur de l'insuccès des opérations de sauvetage.

Et le débiteur frauduleux de plus d'un million de l'argent d'autrui peut enlever paisiblement son mobilier et, avec toute sa mehalla familiale, franchir la frontière et chercher un paisible asile en des contrées où il pourra digérer ses restes, tandis que des centaines de malheureux créanciers pleureront sur leurs économies englouties.

Eh bien ! j'en appelle à tous les honnêtes gens, à tous les citoyens conscients et éclairés. Dites s'il n'y a pas **un gros scandale** blocard en tout cela. Dites si M. le Préfet du Nord, commandeur de la Légion d'honneur, n'a pas **sciemment**, par des moyens et pour un but politiques, soutenu le crédit d'un homme décavé. Dites si la justice et l'administration préfectorale n'ont pas favorisé la fuite d'un débiteur. Dites s'il n'y a pas à leur charge une complicité manifeste qu'on pourrait appeler une forfaiture.

Ah ! malheureux sans-le-sou, vous qu'on traque sans pitié, vous qu'on coffre et qu'on deshonore pour la moindre illégalité, que n'êtes-vous maire de **Berlaimont**, conseiller général du Nord, président du Conseil général, sénateur à 15.000 francs et chevalier de la Légion d'honneur !

Vous pourriez filer tranquillement, sous des cieux cléments, doucement averti par les pouvoirs publics, et laisser hurler derrière vous un million de dettes.

Votre étoile filoutante vous porterait bonheur !

DEM.

Les créanciers

Voici quels seraient les principaux créanciers de M. Evrard Eliez :

Adrien Mary, maire d'Aymeries, beau-frère d'Evrard Eliez, 150.000 francs ;

Rigolet-Eliez, beau-frère d'Evrard Eliez, 100.000 francs ;

Georges Sépulchre, fabricant de futailles, gendre d'Eliez, 130.000 francs ;

Hayez, sénateur, 100.000 francs ;

Jules Sirot, conseiller général, 90.000 francs;

Massy, de Marcinelle (Belgique), 52.000 fr ;

Fontenelle, dentiste à Maubeuge, 57.000 fr. ;

Massot, de Paris, 48.000 fr. ;

Mme Hattu, veuve du Procureur de la République d'Avesnes, 20.000 fr. ;

Parmi les habitants de Berlaimont et communes voisines, plus particulièrement atteintes, citons :

Une famille du Quesnoy, qui perd son avoir, soit 27.800 fr. ;

Broussier, de Saint-Rémy-Chaussée, ruinée complètement par la disparition de sa petite fortune, soit 13.500 fr. ;

Desoblain-Deleval, qui a versé 10.000 fr. au notaire pour acheter de la rente à sa mère : les intérêts ont été payés, mais le capital est englouti ;

Beaudez-Milan, marchand de chiffons à Berlaimont, 1.600 fr. ;

Jules Hannoye, agent d'affaires à Liessies, 10.300 fr. ;

Mme Waneique, de Landrecies, 6.000 fr. ;

Veuve Brasselet, dont le mari fut de longues années chef de musique de Berlaimont, 2.000 fr. ;

Ernest Doctobre, de Berlaimont, 10.000 fr., et tant d'autres, dont la nomenclature ne peut malheureusement qu'ajouter à l'importance du sinistre.

« On cite entre autres exemples, dit l' « Echo », celui d'une femme septuagénaire infirme, Mme Ismérie Flament, de Sassegnies, qui est, du fait du krach berlaimontois, plongée dans la plus noire misère. On lui a vendu toutes ses propriétés pour couvrir la créance hypothécaire qu'elle devait, soit près de 18.000 francs.

« On cite enfin M. Manouvrier, employé au chemin de fer, qui a mis le feu aux poudres en déposant une plainte au Parquet d'Avesnes, pour détournement d'une somme de 5.000 francs ».

Dernière heure. — M. Evrard-Eliez aurait gagné Bruxelles, puis Anvers où il se serait embarqué pour l'Angleterre où l'entente cordiale lui assure une douce hospitalité.

ÉCHOS

NOUVELLES MILITAIRES

Sont promus :

Infanterie. — Au grade de chef de bataillon, les capitaines Blachon du 67e, affecté au 84e; Haseuwenkel, du 127e, aff. au 4e; Buffet, du 84e, affec. au 1er.

Capitaines les lieutenants Gérard, du 103e, aff. au 84e; Faucher, du 84e, aff. au 153e; Valentin, du 128e, aff. au 110e; Marchal, du 145e, aff. au 21e; Siral, du 8e, bat. chass., aff. au 8e inf.; Flament, du 84e, aff. au 67e.

CHEMIN DE FER DU NORD

La Compagnie du Chemin de fer du Nord, à l'occasion des Fêtes de Pâques, vient de prendre les dispositions suivantes :

A. — Sous réserve de l'observation ci-après, les coupons de retour des billets d'aller et retour individuels (Tarif spécial G. V. n. 2) délivrés à partir du jeudi 9 avril seront valables jusqu'au jeudi 30 avril inclusivement.

Observation. — Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité lorsque, normalement, elle expirera après le 30 avril.

B. — Les billets collectifs de vacances pour les familles d'au moins trois personnes (Tarif spécial G. V. n. 2 bis) présentant des réductions de 15 à 45 pour cent sur les prix de deux billets simples, seront mis en distribution pendant la période du 9 au 29 avril inclus. Ils auront une validité de 15 jours, non compris le jour du départ, à la condition, toutefois, que le retour ait lieu le vendredi 1er mai dans la matinée dernier délai et pourvu que l'heure réglementaire du départ du train de la station de retour ne soit pas fixée après minuit de la journée du 30 avril.

Les demandes de ces billets devront être faites aux gares, deux jours au moins avant celui du départ.

C. — Les billets hebdomadaires des bains de mer (Tarif spécial G. V. n. 6, Chapitre II) présentant des réductions de 20 à 44 pour cent sur les prix de deux billets simples, délivrés pendant la période du jeudi 9 au mercredi 29 avril, seront valables jusqu'au jeudi 30 avril inclusivement.

D. — Des billets spéciaux d'aller et retour individuels et de famille de 2e et de 3e classes, présentant des réductions de 20 à 65 pour cent seront mis en distribution à destination des stations balnéaires et thermales et des gares de Chantilly, Compiègne, Coucy-le-Château et Villers-Cotterêts. Ces billets seront valables deux jours, les dimanche 19 et lundi 20 avril et pourront être utilisés dans les trains de service ordinaire (à l'exclusion des express et rapides).

Service International. — D'accord avec les Compagnies de chemins de fer étrangers intéressées, les billets d'aller et retour entre Paris et l'Allemagne délivrés à partir du 7 avril seront valables jusqu'au 1er mai inclusivement. Toutefois, ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs internationaux Franco-Belge-Allemand lorsque, normalement, elle expirera après le 1er Mai.

NOS ÉVÊQUES

Photographies et Biographies

Sous ce titre suggestif vient de paraître, à la Librairie de la « Croix du Nord », 1, rue des Sept-Agaches, et 15, rue d'Angleterre, à Lille, la seconde édition d'une élégante plaquette consacrée à l'Episcopat français.

Près de cent simili-gravures, tirées avec le plus grand soin, illustrent les 112 pages de ce bel in-8°, dont il a été fait deux tirages, l'un sur papier de luxe, au prix de 2 francs ; l'autre, dans l'intention de populariser ce travail, sur papier ordinaire, au prix de 0,75, franco.

La loi du 23 mars 1908 et le droit de vote des faillis

La loi nouvelle, votée le 23 mars 1908, et publiée au « Journal officiel » du 24, vient d'apporter des changements considérables à la capacité électorale des faillis. D'une part, trois ans après le jugement déclaratif de faillite, ils recouvrent la pleine jouissance du droit de vote ; d'autre part, dix ans, après ce même jugement, faillis et liquidés judiciaires redeviennent éligibles.

L'un des points essentiels de la loi vise l'inscription des faillis dès cette année sur les listes électorales, qui vont être closes le 31 mars 1908.

Tous les faillis, dont la faillite aura été déclarée avant le 1er avril 1905, et qui n'auront pas été condamnés pour banqueroute, doivent être inscrits. Ils pourront l'être d'office par les mairies ; mais comme très probablement les mairies ne se préoccupent pas de ces inscriptions d'office, et ne seront même pas en mesure de le faire dans l'espace de cinq jours, les faillis et tous les électeurs pourront — et c'est là une sage et élémentaire précaution — réclamer cette inscription avant le 31 mars à minuit. Ils devront préciser la date du jugement déclaratif de faillite ; remplir toutes les autres conditions ordinaires d'inscription ; et naturellement en justifier devant qui de droit.

Les voies de recours et de contrôle restent les mêmes que pour les inscriptions et les contestations ordinaires. Néanmoins, étant donnée la date insolite à laquelle ces inscriptions et réclamations vont avoir lieu, il n'est pas douteux que des fraudes très faciles pourront être tentées ; et qu'une surveillance attentive doit s'imposer. Les maires auront notamment le devoir de réclamer d'urgence le bulletin n° 2 du casier judiciaire des intéressés, afin de s'assurer de leur droit à l'inscription.

Des difficultés certaines se produiront dans les mairies, d'autant plus que cette loi comporte des lacunes et des obscurités.

Les intéressés trouveront tous les renseignements **dans une brochure** que vient de publier **Me Drillon**, avocat à Lille, dont on connaît la grande compétence en la matière, et qu'ils pourront se procurer, soit **chez l'auteur**, 29, rue Jacquemars-Giélée, soit **au siège de l'Association Républicaine Libérale, 77, rue Nationale.** Ils pourront d'ailleurs s'y adresser, et tous les renseignements utiles leur y seront fournis.

Ce qu'il faut retenir de cette loi, c'est qu'**avant le 31 mars à minuit**, tous les commerçants, déclarés en faillite avant le 1er avril 1905, doivent, s'ils veulent exercer leur droit de vote en mai prochain, réclamer eux-mêmes leur inscription à la mairie de leur domicile ou de leur résidence.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A ROUBAIX, de **Mme Charles Prouvost**, née **Marie Scrépel**, rappelée à Dieu, en la veille de la fête de la Sainte-Vierge pour laquelle elle avait une très tendre dévotion. La vénérée défunte était âgée de 68 ans. Jusqu'à la fin de sa vie elle conserva une douceur et une sérénité qui faisaient le charme de son caractère. Mère de famille admirable, elle laisse à ses nombreux enfants des exemples de vertu chrétienne dont tous ceux qui l'ont connue garderont le souvenir.

A RUEIL, près de Paris, de **M. Victor Minssart**, ancien directeur du « Choral Nadaud », de Roubaix, décédé mardi, à Rueil, où il s'était retiré depuis un an. Il a succombé à la maladie dont il souffrait depuis quelques années déjà.

M. Victor Minssart est une figure sympathique bien connue à Roubaix où il a laissé le meilleur souvenir.

Le défunt est né à Lille. A sa sortie du Conservatoire de Paris dont il fut lauréat, il se fit apprécier, partout où il alla, pour sa belle voix et pour sa valeur artistique.

En 1881, il était nommé directeur du cours de chant à l'Ecole de Musique de Roubaix ; son enseignement fut rapidement très remarqué et les élèves affluèrent autour de lui ; beaucoup d'entre eux devinrent d'excellents chanteurs. M. Minssart dirigea aussi, pendant un certain temps, le cours de chant à l'Ecole de Musique de Tourcoing.

Un an après son arrivée à Roubaix, il fondait, avec quelques élèves de son cours, un orphéon qui, sous le titre de « Choral Nadaud », devait bientôt tenir une place si importante dans notre région.

La maladie força M. Minssart à abandonner, en 1906, la direction de son cours de chant et du « Choral Nadaud » ; mais il resta directeur honoraire de cette Société qui lui a gardé une profonde reconnaissance des brillantes destinées auxquelles il la conduisit.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

On annonce les fiançailles de **M. Joseph Cuvelier**, fils de M. Cuvelier-Lecomte, de **COMINES**, avec **Mlle Louise Brunet**, fille de feu M. le docteur Brunet et de Mme née Dubrule, de **TOURCOING**.

CHOSES et AUTRES

LA MÈRE MARGUERITE

Je reçois à l'instant le « Bulletin Salésien » du mois de mars, et j'y trouve des détails charmants sur la conversation habituelle de la mère de Dom Bosco, **la mère Marguerite**, comme on l'appelait à l'Oratoire de Turin.

C'était la conversation des bonnes vieilles, assaisonnée de proverbes et de maximes.

Toute la philosophie populaire s'y trouve renfermée.

Un jour, un petit garçon vient gémir auprès de la mère Marguerite : il se plaint qu'on lui a fait du mal, qu'on lui a joué de mauvais tours. Il y a bien de quoi pleurer ! répond-elle ; il faut être un homme et souffrir bravement les misères de la vie. « **Il n'y a pas de pays pour être mal comme le pays de ce monde. Pour avoir la paix, il faut attendre et mériter le Paradis.** »

Un autre jour, un étourdi a imaginé de faire une balle d'un mouchoir déchiré.

— Pourquoi, dit Marguerite, traiter ainsi ce mouchoir qui peut être utile encore ? « **Les ongles eux-mêmes ne servent-ils pas à enlever la peau de l'ail ?** »

Et ce bout de dialogue qui, en ce temps de Carême, est vraiment de saison :

— Quand as-tu été à confesse ?
— Hier, je n'avais pas le temps.
— Et samedi ?
— Il y avait trop de monde.
— Et dimanche ?
— Je n'étais pas préparé.
— Oui, oui, je comprends, dit Marguerite : « **Une mauvaise lavandière ne trouve jamais une bonne pierre.** »

Mais il faut lire les proverbes dans leur langue ! Ecoutez celui-ci, très profond, et d'un parfum délicieux. On sait combien il est facile de descendre dans la voie du mal, et difficile de gravir le sentier de la vertu. « **Pour descendre**, dit Marguerite, **descend qui veut ; mais pour monter, monte qui peut. A calé cala chi ca voul ; a mounté mounta chi ca poul.** »

Quel est l'homme d'énergie qui prendra cette devise ?

L. MOKRI.

Les affaires Rochette

A LILLE

La situation est restée la même que la veille, hier mercredi.

Devant les bureaux de la succursale, au boulevard de la Liberté, des groupes de curieux ont stationné toute la journée.

Des clients en grand nombre sont venus aux nouvelles et sont entrés dans les bureaux, mais ils n'obtenaient que de bonnes paroles du sous-directeur, qui s'efforçait de les tranquilliser.

Voici, à titre de pure information, les placards qui ont été affichés :

SOCIÉTÉ HELLA

« A la suite des événements financiers de « ces jours derniers, le Conseil d'administra- « tion de la Société Hella a pris toutes les pré- « cautions pour que l'affaire industrielle ne « soit pas atteinte.

« Signé : LECACHEUX. ».

« Paris, 24 mars, 7 h. 35 soir.

« Malgré baisse attribuable à panique, affaire Hella reste bonne. Sortons Usine Courbevoie émerveillés. Bon courage : tout ira bien. Lettre suit.

Signé : STAQUET ».

Ci-dessous la lettre à laquelle fait allusion ce télégramme :

Nous sommes allés cette après-midi avec M. Raymond Lekiefe, MM. Déprez et Debongnie, visiter l'usine de Courbevoie. Nous avons été reçus par le directeur technique de l'usine ainsi que par le chef chimiste. Voici les explications qui nous ont été données :

L'usine dont les constructions ont commencé vers le mois d'août est terminée. La fabrication des Buissons Hella commence et vers le 15 avril, on fabriquera journellement 8.000 à 10.000 buissons Hella. La Société occupera à ce moment-là 200 ouvriers.

L'année sociale se termine le 31 août. Du 15 avril au 31 août, il s'écoulera quatre mois, ce qui fait 96 jours. Le nombre de buissons fabriqués sera donc de 96.000, soit en chiffres ronds 1.000.000 de buissons ; chaque buisson laissera un bénéfice minimum de 1 fr. 70, soit 170.000 francs de bénéfice net.

Les bénéfices des ventes des Manchons Hella de la Société de fabrication de la rue Saint-Ferdinand pourront s'élever à 300.000 francs, soit 2.000.000 francs.

Il y aurait lieu d'ajouter à ces bénéfices la vente de l'appareillage et des becs qui accompagneront généralement chaque buisson.

Ces renseignements nous ont été fournis par M. Lecacheux et M. Foncher, directeur de la maison Foucher à Nantes et inspecteur général de la Société de vente des manchons Hella ainsi que par ces messieurs cités au début du rapport.

D'après ces messieurs le titre remontera

THÉ CHAMBARD
LE MEILLEUR REMÈDE DE LA
CONSTIPATION

FEUILLETON 63.

Mam'zelle Monte-Cristo

Par Charles SOLO

X

Spioenkop

Sur la Tugela les événements suivaient leur cours.

L'héroïque défense des Boers fut marquée par ces alternatives de succès et d'insuccès qui captivèrent l'attention du monde entier.

Une poignée de braves — comparativement aux forces colossales dont disposait l'envahisseur — tint pendant longtemps en échec tous les efforts de Buller et de ses généraux.

Dans l'Est, toute l'action se déroulait sur la ligne de la Tugela et autour de Ladysmith dont, malgré leurs efforts, les assaillants ne pouvaient se rendre maîtres.

De grandes batailles s'étaient livrées près de cette ville qui, de l'aveu même des Anglais, eût été infailliblement prise si le mouvement tournant exécuté par les commandos de Vreyheid, de Heidelberg et de l'Etat libre avait réussi.

L'effet produit par cet échec fut déplorable, des bruits étranges, qui trouvèrent leur écho en Europe, coururent parmi les Boers ; à voix basse, l'on parlait de trahison et l'on accusait un des chefs les plus en vue d'avoir manqué d'énergie.

La plus sanglante bataille livrée autour de Ladysmith fut celle du 6 janvier.

D'après les rapports officiels parvenus au War-Office de Londres, voici comment les choses se passèrent !

« Le samedi, vers 2 heures du matin, les Royal-Engineers et les Blue-Jackets anglais hissaient des canons sur Wagon-Hiel, montagne située à la pointe sud du camp César, quand une sentinelle placée en faction entendit un bruit anormal.

Qui va là ?

« Les soldats qui se trouvaient sur la crête de la colline entendirent distinctement cette réponse : « Ami ». Au même moment, un coup de feu était tiré et la sentinelle tombait le crâne fracassé par une balle.

« Instantanément, l'alarme signala la présence des Boers. Un canon Hotchkiss fut mis en action sous la direction du lieutenant Warker.

« La pièce fut renversée et lança ses boulets dans l'obscurité vers l'endroit où l'on supposait que l'ennemi préparait l'assaut.

« Une douzaine d'obus furent envoyés au hasard, mais vraisemblablement sans faire aucun mal. Les Boers grimpaient entre les rochers ; on ne voyait rien, mais on avait le sentiment que l'ennemi était là à quelques mètres.

« Le premier coup de feu qui tua la sentinelle avait été pour les soldats anglais disséminés sur Wagon-Hiel un signal de ralliement ; ils se groupèrent tout près du canon. Il y avait là 30 hommes des Impérial Light Horse, 8 hommes des King's Royal Rifles et une douzaine de Highlanders. Ils furent bientôt chaudement engagés.

« De part et d'autre, malgré l'obscurité, le feu était excessivement meurtrier ; à plusieurs reprises les Boers essayèrent de se rendre maîtres du sommet de la montagne, mais chaque fois ils furent repoussés à la pointe de la baïonnette.

« Quand l'aurore parut, dès avant trois heures du matin, des renforts arrivèrent aux Anglais. Vers 4 heures 1/2, les Boers commencèrent à descendre la montagne, insensiblement refoulés par les Highlanders que des hommes du régiment de Devonshire étaient venus renforcer. A 7 heures du matin, quand on fit le bilan de la rencontre on constata que le chiffre des pertes avait été sensible. Du côté anglais, plusieurs officiers étaient morts, notamment lord Ava, qui s'était conduit avec une vaillance exceptionnelle.

« Du côté Boer, le vieux commandant de Villiers, que l'on entendait au milieu des ténèbres exciter ses hommes par des paroles enflammées, avait été tué avec trois de ses officiers, et cela si près de nos lignes, que ce fut un coup de revolver tiré par le colonel Hamilton qui frappa mortellement ce brave commandant.

« A 8 heures, les Boers avaient disparu dans les bois voisins, mais toute la journée ils tirèrent des coups de feu.

« Les Boers essayèrent une surprise analogue contre les troupes du camp de César ; pendant la nuit, ils livrèrent un assaut désespéré : les pertes furent grandes de part et d'autre.

« Un calme relatif succéda à ses opérations et dura jusqu'à trois heures de l'après-midi.

« A ce moment, un orage effroyable s'abattit sur Ladysmith ; en quelques minutes les montagnes disparurent dans le brouillard et les tranchées furent inondées. C'est alors, au plus fort de l'ouragan, que les commandos firent leur suprême effort pour emporter le camp d'assaut.

« Ce fut une tentative superbe, mais elle échoua. Les troupes anglaises étaient prêtes, malgré l'orage dont les Boers espéraient se faire un auxiliaire. Les assaillants furent encore une fois refoulés à la pointe de la baïonnette. Que d'hommes les Highlanders embrochèrent ainsi ! Ce fut une hécatombe indescriptible.

« L'ennemi n'avait plus envie de lutter davantage. La dernière charge eut lieu à sept heures du soir, plus épouvantable que toutes les autres.

« Ce fut la fin ; les Boers ne tirèrent plus un coup de feu. »

Et le rapport officiel anglais, que nous reproduisons intégralement, se termine par la remarque suivante, bien suggestive :

« Un jeune homme boer, fait prisonnier nous a raconté que 150 collégiens, à Bloemfontein, avaient participé à ce sanglant engagement. Les pertes Boers, dans cette affaire, sont estimées à 300 morts et 600 blessés. »

Ces événements que l'on commentait dans les camps de la Tugela n'étaient guère propres à encourager les combattants ; à vrai dire, le siège de Ladysmith empêchait les troupes boers d'être prises entre deux feux, mais il importait que la Ville fut emportée et cela dans le plus bref délai.

Les Burghers mécontents des lenteurs du siège, et habitués à ne jamais dissimuler ce qu'ils pensaient relativement aux agissements de leurs chefs, critiquaient ouvertement la tactique du général Joubert qui s'obstinait, soi-disant par humanité, à ne pas pousser avec plus d'activité le bombardement.

Avec l'artillerie dont disposaient les fédérés, il eut été facile de réduire en peu de jours la garnison anglaise.

C'est du moins ce qu'on disait, non sans quelques allusions malveillantes, dans les commandos.

Nos amis entendaient tous ces commentaires et ils hochaient de la tête .

— Faisons notre devoir. Dieu se chargera du reste ! avait dit l'ex-capitaine de Kéradec.

Différentes escarmouches, plusieurs tentatives infructueuses exécutées par Buller avaient eu lieu sur la ligne de la Tugela, quand une rumeur venue, nul ne savait d'où, courut parmi le commando.

Les Anglais avaient réussi à traverser la rivière en amont de la position occupée par le commando Van Berkel et Spioen-Kop était tombé entre leurs mains.

Van Berkel et son veld-cornet étaient en délibération, quand une estafette du camp central vint apporter l'ordre de se diriger vers la colline que les Anglais avaient prise d'assaut à 4 heures du matin.

Il était en ce moment 8 heures ; immédiatement les Burghers sautèrent en selle ; à 10 heures, ils avaient rejoint les troupes qui allaient tenter de reprendre la colline.

Déjà deux autres commandos, ceux d'Heidelberg et de Carolina se trouvaient là ; les Cafres s'étaient enfuis de leurs kraals situés au pied de la montagne.

Une sorte de muraille naturelle protégeait les Boers ; ils restèrent immobiles attendant des renforts.

Ceux-ci arrivèrent enfin.

Un grand silence régnait parmi les républicains : tous les hommes comprenaient qu'une action décisive allait s'engager et que, peut-être, beaucoup d'entre eux y laisseraient leur vie.

Attendant l'ordre de monter à l'assaut, ils vaguaient par petits groupes, l'arme au poing, la pipe aux lèvres.

Derrière une anfractuosité de rocher Mlle Monte-Cristo, Paméla, Benjamin Coco et quelques femmes boers sous les ordres d'un ambulancier européen préparaient des lits de feuillage.

Van Berkel et le capitaine de Kéradec semblaient fort préoccupés.

Aristide Lavignette avait été pris d'un nouvel accès de cabotinage, la carabine en bandoulière, mais son grand sabre à la main, il allait de groupe en groupe, adressant aux uns et aux autres des encouragements auxquels personne ne prêtait attention.

C'est ainsi que le belliqueux Aristide rencontra M. Donegal.

— Bien le bonjour ! Monsieur l'Américain. Il paraît que ça va chauffer ! Est-ce que vous n'avez pas peur ?

Le Yankee porta aux lèvres le cigare dont il coupait gravement la pointe, l'alluma, et avec son flegme coutumier :

— Mais oui ! Monsieur le Français, j'ai peur que vous ne vous blessiez avec ce sabre qui est plus grand que vous !

— On prend son plaisir où on le trouve ! Et puis ne vous moquez pas de mon sabre, je l'ai aiguisé et il tranche comme le meilleur rasoir.

Un coup de sifflet strident et prolongé lui coupa la parole.

C'était le signal de l'assaut.

(A suivre).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE